

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 14 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 DAC 211** Subventions (46.500 euros) à 6 associations au titre de l'aide au court métrage.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date d 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 6 associations au titre de l'aide au court métrage ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Maison du film, 10 Passage de Flandre (19e). 20950-2018-03792

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Les ami(e)s du Comedy Club, 42 boulevard Bonne Nouvelle (10e). 130641-2018-03985

Article 3 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Courts Devant, 8 cours Saint-Pierre (17e) pour la 14e édition du Festival international de courts-métrages Paris Courts Devant, 8 cour Saint Pierre (17e). 20925-2018-06403

Article 4 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association R'Style, 41 avenue de Flandre (19e), pour la 13e édition de l'Urban Film Festival. 291-2018-03092

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 18.500 euros, dont 3.500 euros sur proposition de la mairie du 19e et 10 000 euros au titre d'actions de sûreté, est attribuée à l'association Silhouette, 20 rue Édouard Pailleron (19e), destinée à soutenir ses actions d'éducation à l'image et l'organisation de la 18e édition du Festival Silhouette. 3821-2018-05945

Article 6 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Tout en très court, 34 rue Piat (20e). 186028-2017-03854

Article 7 : La dépense correspondante, soit 46.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, comme suit :

- 43.000 euros, nature 65748, rubrique 317 : provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.

3.500 euros, nature 65748, rubrique 3112 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**